

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 27 février 2024

Procès-verbal

Nombre de délégués

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : 19/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS

Présents :

BERNAY-VILBERT	Mme RENÉ	Mme DESMARECAUX
CHATRES	M. DE LA PERRIERE	
CREVECOEUR EN BRIE	M. CUYPERS	
LA HOUSSAYE EN BRIE		M. DA ROCHA
LES CHAPELLES-BOURBON	M. COCHAUD	
MARLES EN BRIE		Mme CHEVALIER
MORTCERF	M. BOUVIER	M. BIMBASIC
NEUFMOUTIERS EN BRIE		
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	M. CHEVRY	M. BIDAULT

Absents représentés :

CREVECOEUR : M. BILLON par M. CUYPERS

LA HOUSSAYE : M. STEFANIK par M. DA ROCHA

LES CHAPELLES-BOURBON : M. LEVASTRE par M. COCHAUD

Absents

CHATRES : M. ROLLIN

MARLES : Mme BENECH

NEUFMOUTIERS : M. POUILLOT – M. GUATERI

Secrétaire de séance : M. COCHAUD

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATIF**
 - Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) exercice 2022 pour :
 - Le service d'eau potable ;
 - Le service d'assainissement collectif ;
 - Le service d'assainissement non collectif.
- **FINANCES**
 - Compte de gestion pour l'exercice 2023 ;
 - Compte administratif pour l'exercice 2023 ;
 - Affectation du résultat pour l'exercice 2023 ;
 - Prise en charge d'effacement de dette non-valeur pour deux listes d'abonnés.
- Questions diverses.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Comité Syndical du 17 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

SEANCE

Retrait d'un point :

Administratif : Adoption du RPQS exercice 2022 pour l'assainissement non collectif

1. ADMINISTRATIF : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

- Le service d'eau potable

M. le Président a rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le rapport et sa délibération seront transmis au Préfet, au Département de Seine-et-Marne et à l'AESN. Il contient les indicateurs obligatoires décrits en annexes V et VI du CGCT. Ce rapport sert aussi à informer les usagers du service.

Le Comité syndical a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable de l'année 2022

- Le service d'assainissement collectif

M. le Président a rappelé que la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif est obligatoire. Le rapport et sa délibération seront transmis au Préfet, au Département de Seine-et-Marne et à l'AESN. Il contient les indicateurs réglementaires décrits en annexes V et VI du CGCT. Ce rapport sert aussi à informer les usagers du service.

Le Comité syndical a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable de l'année 2022

2. FINANCES : Compte de gestion exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a présenté le compte de gestion 2023, dressé par le comptable public, répertoriant l'ensemble des éléments constituant l'actif et le passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Les écritures sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 sont conformes à la comptabilité du syndicat.

Le Comité syndical a déclaré que le compte de gestion dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. FINANCES : Compte administratif exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Sous la vice-présidence de M. COCHAUD, le Comité syndical a examiné le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1 785 083.69 €	2 150 364.24 €	365 280.55 €	279 603.08 €	644 883.63 €
	Section d'investissement	2 062 804.60 €	2 415 615.12 €	352 810.52 €	137 876.04 €	490 686.56 €
	Budget s/total	3 847 888.29 €	4 565 979.36 €	718 091.07 €	417 479.12 €	1 135 570.19 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-

	Section d'investissement	205 505.00 €	378 265.97 €	172 760.97 €	-	172 760.97 €
	Budget s/total	205 505.00 €	378 265.97 €	172 760.97 €		1 308 331.16 €
Budget Total (réalisations et restes à réaliser)		4 053 393.29 €	4 944 245.33 €	890 852.04 €	417 479.12 €	1 308 331.16 €

Le résultat brut global de clôture 2023 du budget principal est donc de 417 479.12 €
Le résultat net global de clôture 2023 est donc de 1 308 331.16 €

Annexe Service Eau

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	780 854.16 €	1 132 919.45 €	352 065.29 €	197 321.86 €	549 387.15 €
	Section d'investissement	392 885.78 €	404 264.80 €	11 379.02 €	0.00 €	11 379.02 €
	Budget s/total	1 173 739.94 €	1 537 184.25 €	363 444.31 €	197 321.86 €	560 766.88 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	67 245.00 €	0.00 €	-67 245.00 €	-	-67 245.00 €
	Budget s/total	67 245.00 €	0.00 €	-67 245.00 €	-	-67 245.00 €
Budget Total (Réalisations et restes à réaliser)		1 240 984.94 €	1 537 184.25 €	296 199.31 €	197 321.86 €	493 521.17 €

Annexe Service Assainissement collectif

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	1 002 166.01 €	1 016 519.79 €	14 353.78 €	81 312.60 €	95 666.38 €
	Section d'investissement	1 669 918.82 €	2 011 350.32 €	341 431.50 €	134 483.04 €	475 914.54 €
	Budget s/total	2 672 084.83 €	3 027 870.11 €	355 785.28 €	215 795.64 €	571 580.92 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	138 260.00 €	378 265.97 €	240 005.97 €	-	240 005.97 €
	Budget s/total	138 260.00 €	378 265.97 €	240 005.97 €		240 005.97 €
Budget Total (Réalisations et restes à réaliser)		2 810 344.83 €	3 406 136.08 €	595 791.25 €	215 795.64 €	911 586.89 €

Annexe Service Assainissement non collectif

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	2 063.52 €	925.00 €	-1 138.52 €	968.62 €	-169.90 €
	Section d'investissement	-	0.00 €	0.00 €	3 393.00 €	3 393.00 €
	Budget s/total	2 063.52 €	925.00 €	-1 138.52 €	4 361.62 €	3 223.10 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	-	-	-	-	-
	Budget s/total					
Budget Total (Réalisations et restes à réaliser)		2 063.52 €	925.00 €	-1 138.52 €	4 361.22 €	3 223.10 €

Hors de la présence de M. Cuyppers, Président, le Comité syndical a approuvé le compte administratif du SIAEPA de la région de La Houssaye pour l'exercice 2023.

4. FINANCES : Affectation du résultat pour l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Après avoir adopté le compte administratif 2023, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Comité syndical a décidé d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation :

- Résultat de l'exercice : 365 280.55 €
- Résultat antérieur reporté : 279 603.08 €
- Plus-value sur cession d'actif : 0.00 €

Soit un total en exploitation :

644 883.63 € au compte R002

Affectation globale d'investissement :

- Résultat de l'exercice :
490 686.56 € au compte R001

Restes à réaliser :

- Excédent de financement : 378 267.97 €
- Besoin en financement : **-205 505.00 €**

5. FINANCES : Créances irrécouvrables – admission en non valeurs – liste n°4055040832 2020

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Monsieur Le Président a rappelé que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par le SIAEPA LA HOUSSAYE dans le cadre de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement. Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non-valeur sont proposées à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables est décidée par les membres du Comité syndical dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

La SGC de Coulommiers nous propose l'admission en non-valeur arrêté au 21 avril 2020 de la liste n°4055040832 2020 dont le montant s'élève à 14 433.35 € TTC (liste attachée à la délibération).

Les créances en non-valeur ci-après sont admises en non-valeur. Elles seront imputées au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »

Le Comité syndical a approuvé l'admission en non-valeur des créances et a précisé que les crédits seront inscrits au Budget 2024.

6. FINANCE : Créances irrécouvrables – admission en non valeurs – liste n°4889990232 2021

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Monsieur Le Président a rappelé que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par le SIAEPA LA HOUSSAYE dans le cadre de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement. Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non-valeur sont proposées à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables est décidée par les membres du Comité syndical dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

La SGC de Coulommiers nous propose l'admission en non-valeur arrêté au 19 janvier 2021 de la liste n°4889990232 2021 dont le montant s'élève à 23 425.67 € TTC (liste attachée à la délibération).

Les créances en non-valeur ci-après sont admises en non-valeur. Elles seront imputées au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »

Le Comité syndical a approuvé l'admission en non-valeur des créances et a précisé que les crédits seront inscrits au Budget 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Commune de Marles en Brie :
 - Les travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue de la Croix Saint Pierre seront programmés deuxième semestre 2025 en collaboration avec la mairie.
- Commune de Neufmoutiers : marché de création d'un réseau EU rue du Général de Gaulle. Ce marché devrait reprendre mi-mars 2024.
- Commune de Mortcerf :
 - Programme de travaux du réseau d'assainissement collectif de la rue Max Néraud, les enrobés seront effectués au printemps et ainsi finaliser la fin du marché public.
 - Le SIAEPA est intervenu chez un particulier pour un problème de regard AEP mal posé et empêchant le passage de la fibre. Les travaux ont été effectués et la facture honorée.
 - Les bureaux d'études menant le Schéma Directeur d'Assainissement pour la Communauté de communes du Val Briard sont en ce moment sur le territoire de la commune pour faire des relevés.
- Point sur les inondations sur notre secteur : les pluies diluviennes de ces derniers jours ont entraîné une surcharge d'effluents dans les réseaux d'assainissement collectif ; malgré les précautions prises en amont, l'ensemble des stations d'épuration du territoire sont au-dessus de leur capacité. Il faudra attendre une accalmie de plusieurs jours afin que les réseaux retrouvent un fonctionnement normal.
- Commune de Bernay-Vilbert :
 - M. Cochaud, notre responsable technique avec deux élus de la commune ont inspecté :
 - La chambre à vanne de la Brie centrale : problématique de déversement des eaux pluviales dans la chambre par un avaloir dans un fossé qu'il faut régulièrement nettoyer. La mairie de Bernay-Vilbert va demander un devis pour corriger le problème d'apport d'eaux pluviales ;
 - La haie communale au niveau de la station d'épuration : un taillage de la haie devrait être mis en place au printemps permettant un accès plus facile au prestataire gérant le fonctionnement de la station d'épuration.
- Commune de Châtres : M. le Président a demandé à M. Brac de la Perrière de prévoir une réserve incendie (style bâche) au niveau de la nouvelle salle polyvalente de la commune. En effet, le diamètre de la canalisation principale de la rue de l'Ecole étant plus petit, le poteau incendie risque de ne pas obtenir l'attestation de conformité du SDIS au niveau de la pression obligatoire.
- M. Cochaud a pris la parole afin de prévenir de la vente d'un terrain rue de Beaumarchais pour la création d'une petite zone artisanale. Il faudra être vigilant sur la réouverture du branchement en eau potable.

Point sur les interventions du service technique du SIAEPA LA HOUSSAYE :

- Commune de Bernay-Vilbert :
 - Chambre à vanne : changement du débitmètre et réparation d'une fuite ;
 - Remplacement d'un tampon d'assainissement cassé 1 rue du Parc.
- Commune de Châtres :
 - Remplacement de la clôture au réservoir ;
 - Fuite sur la canalisation d'alimentation de la nouvelle salle polyvalente ;
- Commune de La Houssaye :
 - Désobstruction des réseaux d'assainissement au 214 rue des Vergers et chemin du Parc au Veau ;
- Commune de Mortcerf :
 - Débouchage du réseau d'assainissement au 4 rue de Paris ;
 - Pour le bureau d'études du SDA de la Communauté de communes du Val Briard, vérification des tampons EU suite à leur demande ;
 - STEP : installation d'une sonde radar sur le poste d'entrée et remplacement de la sonde Piezo au niveau du Bypass.

- Commune de Marles en Brie :
 - Etude pour la prolongation des réseaux AEP et EU impasse du Tilleul pour le raccordement de nouvelles constructions ;
 - Remplacement d'un tampon d'eau potable sur chaussée route des Vieilles chapelles ;
 - Changement d'un tampon d'assainissement cassé rue de la Léchelle.
- Commune du Plessis Feu Aussoux :
 - STEP :
 - Réparation de la clôture par la société DRM ;
 - Réhausse de la lame de surverse afin de limiter le phénomène de Bypass
 - Découpe des caillebotis suite à la demande du service SATESE du Département
 - Envoi par le service administratif d'un « porté à connaissance » pour les modifications de rejet au service de la DDT.
- Nettoyage annuel des 5 réservoirs du territoire syndical.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h00.

Le Président,
Marc CUYPERS

SIAEPA LA HOUSSAYE
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 LES CHAPELLES-BOURBON
Siret 257 700 047 00026

Le secrétaire de séance,
Jacques COCHAUD

Affiché le 1^{er} mars 2024